

# MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

## ANNEXES

### *Maître d'ouvrage*

Commune de ST JEAN SUR REYSSOUZE

25 Rue des écoles

01560 ST JEAN SUR REYSSOUZE

### *Objet de la consultation*

**Opération SECURISATION DU VILLAGE et  
LIAISONS DOUCES**

**JUIN/JUILLET 2018**

## Sommaire

|  |          |
|--|----------|
| <b>ANNEXE 1 : DESCRIPTIF DU PROJET GLOBAL .....</b>                | <b>3</b> |
| Contexte et objectif du projet.....                                | 3        |
| Descriptif du projet.....  | 3        |
| 1/ Réduction de la vitesse : .....                                 | 3        |
| 2/ Sécurité des piétons : .....                                    | 3        |
| 3/ Stationnement :.....  | 3        |
| Situation à aujourd'hui.....                                       | 4        |
| Conduite du projet.....  | 4        |
| <b>ANNEXE 2 : ESQUISSE DU PROJET GLOBAL CŒUR DE VILLAGE .....</b>  | <b>5</b> |
| <b>ANNEXE 3 : ESQUISSE DU PROJET SECURISATION DU VILLAGE .....</b> | <b>6</b> |

## **ANNEXE 1 : DESCRIPTIF DU PROJET GLOBAL**

### **Contexte et objectif du projet**

Le village de Saint-Jean-sur-Reyssouze présente la particularité d'avoir un cœur de village traversé par la RD1 [d'Asnières-sur-Saône à Saint-Amour]. Cette traversée s'étend de l'entrée sud-ouest (Route du Montcel) jusqu'à la sortie est du village (Route de l'Anoz). A mi-chemin de cette traversée, la RD1 croise la RD80 [de Saint-Trivier-de-Courtes] mais reste prioritaire via un « stop » placé sur la RD80.

Le croisement de la RD1 et de la RD80 a été aménagé il y a quelques années avec la mise en place d'un plateau surélevé.

Toutefois, la vitesse des véhicules reste trop élevée, mettant constamment en danger les piétons et cyclistes circulant dans le cœur du village, point où l'on retrouve les 2 commerces du village. De plus, le nombre de poids lourds circulant dans le village est également important du fait de la présence de l'abattoir de volailles RONSARD Bresse à la sortie nord du village.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal a souhaité intervenir en aménageant la traversée du village tout en lui conservant son cachet. Les élus souhaitent donc limiter la vitesse des véhicules par l'apport de ralentisseurs ou tout autre moyens de ralentissement, mais aussi en réduisant la largeur de la chaussée. Ils souhaitent également créer des liaisons douces pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité entre les différents points stratégiques du village (commerces, salle des fêtes, écoles et stade municipal).

### **Descriptif du projet**

Le projet s'articule sur 3 grands axes :

#### **1/ Réduction de la vitesse :**

- Installation de ralentisseurs style coussins berlinois pour ralentir la vitesse trop élevée de voitures, camions, voire même semi-remorques à gros tonnage. La création de passages piétons pour relier les centres d'intérêt est également envisagée, ce qui devrait aussi participer à la réduction de la vitesse.
- Installations de radars pédagogiques.

#### **2/ Sécurité des piétons :**

- Aménagement de trottoirs ou de voies douces :
  - ✓ Pour se rendre du village et/ou écoles au stade municipal situé à l'extérieur du village et le long de la RD1.
  - ✓ Pour se rendre de la salle des fêtes aux commerces situés vers la place de l'église et le long de la RD1.
- Création de passages piétons dans la traversée du village.

#### **3/ Stationnement :**

- Réalisation de parkings supplémentaires le long de la voie douce reliant la salle des fêtes aux commerces pour rétrécir la largeur de la voie.
- Réfection de la place de l'église.
- Création de places de stationnement aux abords du cimetière.

## Situation à aujourd'hui

La commune a signé une convention avec le CAUE de l'Ain qui a travaillé sur une esquisse globale permettant de définir les bons ratios entre les parties bâties, les espaces verts, les aires de stationnement, ...

La commune a rencontré les services du Département pour une présentation des principaux axes de réflexion concernant la sécurisation du village et plus particulièrement la réduction de la vitesse sur la RD 1.

## Conduite du projet

La commune a délibéré pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Concernant ce projet de sécurisation du village et de liaisons douces, la volonté des élus est de procéder à un aménagement de la traversée du village tout en lui conservant son cachet afin d'en réduire la vitesse excessive souvent relevée, avec les axes de réflexion suivants (vu avec le service des routes du Conseil Départemental) :

- Installation de ralentisseurs à l'entrée Sud-ouest du village (RD 1).
- Aménagement d'un passage piéton et d'une bande piétonne pour relier les commerces (boulangerie-pizzeria et épicerie) entre eux.
- Aménagement de places de stationnement minute (maxi 2) devant l'épicerie.
- Avancement du « stop » situé sur la RD 80C, pour dégager la visibilité des véhicules arrivant par cette voie.
- Aménagement d'une voie douce reliant la salle des fêtes à l'épicerie et à la place du village.
- Aménagement de places de stationnement le long de cette voie douce.
- Aménagement d'une voie douce reliant la salle des fêtes au stade municipal situé à l'est du le long de la RD1.
- Installation de radar(s) pédagogiques(s) aux entrées Est et Sud-ouest du village.
- Réfection de la place de l'église pour permettre des déplacements stables et sécurisés sur cette place. Le porche de l'église est classé au titre des monuments historiques par l'Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain.
- Création de places de stationnement aux abords du cimetière et mise en sens unique de circulation de la voie communale « Boucle des Quinys ».

## ANNEXE 2 : ESQUISSE DU PROJET GLOBAL CŒUR DE VILLAGE

Commune de ST JEAN s R - DOCUMENT D'ETAPE  
PROPOSITIONS DE PRINCIPE - Réflexions sur les abords du cœur de village

LEGENDE

- Stabilisé piéton
- Plantation ou haie
- Surface en herbe
- Stationnements
- Bâti public / privé
- Cours d'eau

CAUE AIN - 11 DEC. 2017



### ANNEXE 3 : ESQUISSE DU PROJET SECURISATION DU VILLAGE ET LIAISONS DOUCES

